**Règlement d’ordre intérieur des garderies**

1. **Encadrement**

Vos enfants sont encadrés durant les heures de garderie et/ou temps de midi par des personnes qui font partie intégrante de l’équipe éducative.

En cas de question ou de problème pendant les heures de garderie (matin, midi ou soir), les accueillantes sont là pour y répondre et sont encadrées par une coordinatrice Mme Devigne joignable au 0473/250.333, qui peut également vous aider tout comme le directeur/directrice de l’implantation.

1. **Organisation générale**

Dès l’arrivée des parents, l’enfant arrêtera son activité et rangera le jeu qu’il a utilisé et quittera le local en étant accompagné.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d’objets personnels (jeux, mp3, GSM, PSP, cartes, argents,…)

Il est primordial d’indiquer le nom de l’enfant sur les effets personnels (manteau, cartable,…)

Nous tenons à préciser que la garderie n’est pas une école de devoirs.

1. **Parents – Enfants**

**Les parents s’engagent**

* à respecter le travail du personnel encadrant
* **à reprendre tous leur(s) enfant(s) au même moment et ne pas laisser un ou plusieurs enfant(s) pour revenir les rechercher plus tard**;
* à respecter strictement les horaires et notamment les heures de fin d’accueil;
* à remplir la fiche signalétique et à transmettre toute information concernant l’enfant;
* à fournir les collations, repas, boissons pour les enfants pendant les périodes d’accueil ainsi que les effets personnels.

**Les enfants s’engagent** à respecter les règles de vie du lieu d’accueil et notamment:

* à respecter les autres enfants et les accueillants;
* à respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition.

En cas de non-respect des règles de vie, les accueillantes prendront les sanctions nécessaires qui pourront aller jusqu’à l’exclusion définitive.

1. **Accueil le matin**

Les parents doivent impérativement signaler au personnel de la garderie l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s) et ne peuvent en aucun cas laisser les enfants à la barrière et/ou à la porte d'entrée de l’établissement.

**Dans le cas contraire, la responsabilité de l’accueillante ne pourra en aucun cas être engagée.**

1. **Repas de midi**

Dans un souci de respect du rythme de l’enfant, l’accueillante ne forcera pas celui-ci à manger « toutes » ses tartines sauf à la demande des parents.

**Les enfants qui rentrent dîner à domicile sont invités à quitter l’école dès 12h10 et à ne revenir qu’après 13h15**, heure à laquelle est assurée la surveillance pour tous.

1. **Horaire**

Les garderies organisées au sein des écoles sont accessibles (horaire différent en fonction de l’implantation):

le matin : de 7h/7h15 à 8h15

le midi : de 12h10 à 13h15

le soir : de 15h30 à 17h30/18h

Rappelons que la garderie est payante dès 16h30 et le mercredi dès 12h30 pour les enfants ne participant pas l’accueil extrascolaire et ce, jusque 13h10.

Par respect pour les préposées à l’accueil et pour éviter tout problème organisationnel, nous vous invitons à respecter scrupuleusement l’horaire défini ci-dessus car **tout retard entrainera une amende de 5€.**

**En cas de retard exceptionnel,** nous vous prions de bien vouloir contacter l’accueillante.

1. **Les mesures de sécurité**

L’enfant malade ne peut fréquenter le lieu d’accueil et ce, par respect pour la santé du personnel encadrant ainsi que pour les autres enfants.

Aucun médicament ne sera administré à l’enfant s’il n’y a pas de prescription médicale rédigée par un médecin attestant et justifiant cette médication.

Si un enfant est présent à l’école, nous considérons qu’il est apte à participer à toutes les activités et notamment à sortir à l’extérieur lors des moments de garderie.

Les parents doivent amener et venir chercher l’enfant au local ou dans la cour. L’enfant attendra l’adulte avant de quitter l’établissement.

L’enfant fréquentant la garderie n’est pas autorisé à partir seul du local sauf approbation parentale reprise dans la fiche d’inscription.

Si les parents autorisent une tierce personne à reprendre leur(s) enfant(s), ils doivent impérativement prévenir par écrit les accueillantes de ce changement.

Dès qu’il quitte l’enceinte de l’école, le personnel encadrant ainsi que la commune ne pourront être tenus responsables. Ces mêmes modalités s’appliquent également pour l’enfant arrivant à la garderie avant 7h.

**Pour la sécurité des enfants, il est demandé de refermer la grille de la cour et/ou de la porte d’entrée en entrant et sortant**.

1. **Objectifs pédagogiques et choix méthodologiques**

Nous souhaitons :

* Veiller aux conditions de bien-être et de vie saine des enfants
  + - *en engageant du personnel qualifié et/ou prêt à suivre des formations continuées,*
    - *en aménageant un local destiné à l’accueil des enfants sous forme de coins (lecture, dessins, bricolage, collation, etc…),*
    - *en laissant la possibilité à l’enfant de s’exprimer librement,*
    - *en posant un cadre structurant: limites claires à ne pas dépasser, politesse et respect,*
    - *en veillant à l’entretien régulier du local.*
* Contribuer au développement de l’autonomie et de l’estime de soi des enfants
* *en mettant à leur disposition des espaces de jeux aménagés et sécurisés où l’enfant est libre de choisir son occupation en fonction des possibilités offertes à la garderie,*
* *en valorisant les initiatives des enfants,*
* *en veillant à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe,*
* *en laissant une place à l’imagination et à la créativité dans l’aménagement du local (livres, feuilles blanches, jeux de construction, etc…)*
* *en respectant les temps de repos ou de retrait.*
* Contribuer à la socialisation des enfants
* *en proposant régulièrement des jeux de société, des jeux de coopérations et des bricolages communs,*
* *en incitant les enfants à s’entraider notamment pour les jeux,*
* *en offrant un accueil sécurisé et rassurant pour les parents,*
* *en organisant l’accueil au sein même de l’établissement scolaire,*
* *en n’acceptant pas les comportements de violence physique ou verbale, les comportements de non-respect, l’impolitesse.*

Je soussigné……………………………………déclare avoir pris connaissance du règlement d’ordre intérieur ci-dessus et m’engage à respecter les modalités reprises dans celui-ci.

Fait à ………………., le …………………..

Signature :